

LE PRÉSIDENT

A l'attention des Bâtonniers

TW/DL/2010.12  
*Par courrier électronique*

Paris, le 7 décembre 2010

Objet : garde à vue – semaine de mobilisation

Madame, Monsieur le Bâtonnier,

Dans sa résolution portant sur le projet de loi relatif à la garde à vue adoptée le 20 novembre dernier, l'Assemblée générale du Conseil national des barreaux, reprenant le mot d'ordre de la Conférence des bâtonniers, a appelé les barreaux et les avocats à se mobiliser du 13 au 18 décembre 2010 et lors de la journée nationale d'action du 15 décembre.

Cette mobilisation a deux objectifs principaux :

- Sensibiliser le grand public à la question de la garde à vue et à la nécessité qu'intervienne une réforme garantissant de manière effective les droits des personnes mises en cause.
- Faire connaître aux parlementaires la position de la profession sur le projet de loi, qu'il s'agisse des conditions d'intervention de l'avocat en garde à vue ou de sa rémunération au titre de l'aide juridictionnelle.

Nous vous engageons à déployer les actions de communication locale qui vous paraissent appropriées et utiles pour porter le message de la profession d'avocat, à organiser des conférences de presse avec les magistrats qui souhaiteraient associer leurs positions à celle des avocats, à vous adresser directement aux justiciables présents dans les palais de justice et que vous rencontrerez dans vos cabinets ou lors des permanences pénales, à prendre la parole au début des audiences pour rappeler les demandes de la profession.

Des démarches particulières doivent également être mises en œuvre en direction des élus, et plus particulièrement des députés et des sénateurs. Il serait souhaitable que le 15 décembre soit l'occasion d'initiatives locales en leur direction.

La médiatisation des actions menées est bien entendu une des clés du succès de ce mouvement.

Vous trouverez joints au présent envoi le rapport sur le projet de loi présenté lors de l'Assemblée générale du Conseil national des 19-20 novembre, les deux motions adoptées à cette occasion ainsi qu'un argumentaire synthétisant la position de la profession d'avocat sur le projet de loi relatif à la garde à vue.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Bâtonnier, à l'assurance de mes sentiments confraternellement dévoués et les meilleurs.



Bâtonnier Thierry WICKERS